

Département de La Creuse
Evolis 23

Accusé de réception en préfecture
023-252326079-20241210-2024-205-DE
Date de télétransmission : 16/12/2024
Date de réception préfecture : 16/12/2024

Réunion du Bureau du 10 décembre 2024

Le Bureau d'Evolis 23 s'est réuni à AJAIN le 10 décembre 2024 à 18h30 sous la présidence de Monsieur Patrick ROUGEOT, Président.

Date 1^{ère} convocation : 25 novembre 2024 – absence de quorum

Date 2^{ème} convocation : 4 décembre 2024

Présents : AUBERT Patrick ; BOURDIER Sylvie ; CHAVANT Philippe ; DARDAILLON Bruno ; DUQUEROIX Sylvain ; GASPARD Isabelle ; LABESSE Jean Claude ; MATIGOT Jean Roland ; MONDON Thierry ; PINLOCHE Isabelle ; RIOT Philippe ; ROUGEOT Patrick ; TERNAT Didier ; THOMAZON Gérard ; VIARD Philippe.

Excusés : BARDET Didier ; DELAPORTE Fabrice ; GAZONNAUD Jean Luc ; VERBRUGGHE Isabelle.

Secrétaire de séance : MATIGOT Jean Roland

GAZONNAUD Jean Luc donne pouvoir à MATIGOT Jean Roland
VERBRUGGHE Isabelle donne pouvoir à VIARD Philippe

Membres : 29

Présents : 15

Votants : 17

Délibération n° 2024-205

Code nomenclature : 3.1 – Acquisitions

Objet : Achat d'un ancien supermarché à La Souterraine

Monsieur Le Président rappelle la délibération n°2024-126 l'autorisant à signer une promesse d'achat pour l'ancien Brico Leclerc à La Souterraine pour un montant de 1 M€. Il indique que depuis, ce dossier a évolué avec pour le vendeur toujours la volonté d'aboutir à une vente avant la fin 2024, ce qui rendait difficile de tenir le calendrier avec promesse d'achat, puis signature de l'acquisition dans un 2^{ème} temps. Il indique donc que l'opération s'est réorganisée pour une signature directe. Et depuis, des investigations ont été menées sur l'état réel de la toiture qui font apparaître une vétusté plus importante que prévue. Le prix d'acquisition a en conséquence été revu à la baisse à 930 000€. M le Président propose donc d'être autorisé à signer l'acte d'achat du lot comprenant le bâtiment et les parkings adjacents (parcelles à La Souterraine AO 0066, AO 0114, AO 0117, CX 0084, CX0087, CX 148, CX0149, CX0152, AO116, CX151 pour un total de 2ha47a43ca).



Après délibération, le bureau décide :

- D'approuver la signature de l'achat de cet ensemble avec la SCI SLT, pour un montant de 930 000€.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document afférent.

Le Président,
Patrick ROUGEOT

Publication le : 17 DEC. 2024